



## qui paye les heures supplémentaires, cédant ou repreneur ?

Par **estellemu**, le **07/10/2009** à **22:25**

bonjour,

suite à une cession de fonds de commerce, les salariés ont décidé d'emmener leurs anciens employeurs aux prud'hommes.

lors de la visite chez un avocat, celui-ci leur propose d'attaquer leur nouvel employeur pour se faire payer des heures supplémentaires effectuées sous la direction des anciens employeurs.

existe-t-il une loi ou une jurisprudence qui oblige un repreneur à payer ces heures non effectuées sous sa direction ?

si oui quels sont les recours dont dispose le repreneur contre le cédant ?

merci de votre réponse